



Déclaration préalable du Sgen-CFDT à la CDAS plénière des Yvelines du 8 juin 2021

Madame la Secrétaire Générale Départementale, Mesdames, Messieurs,

Le Sgen-CFDT tient, avant tout, à remercier les assistantes sociales de la DSDEN des Yvelines pour le travail précis et exhaustif de préparation des dossiers présentés lors des commissions pour nous permettre d'être le plus équitable possible dans l'appréciation des aides à accorder aux personnels demandeurs. Et ce, d'autant plus, qu'elles nous quittent cette année et que nous tenons à honorer leur travail.

Le Sgen-CFDT tient aussi à remercier les personnels des services de l'action sociale, Madame Blutel, Madame Benetti et Monsieur Rogez, pour leur accompagnement des personnels particulièrement humain et bienveillant.

Avant de parler de l'action des CDAS mensuelles, nous tenons à vous faire part de notre étonnement à la lecture du règlement intérieur et plus particulièrement de l'article 2 qui nécessite un éclaircissement : « chaque fois que les circonstances l'exigent, et au minimum 2 fois par an, la commission départementale se réunit » ; est-ce la CDAS plénière qui est ici évoquée ou la CDAS permanente (alors en contradiction avec le III article 23) ? Sauf erreur, nous ne nous réunissons plus, depuis quelques années, qu'une fois par an en plénière.

Encore cette année, nous avons étudié en Commission d'Action sociale des Yvelines plus de 300 dossiers et, si ce nombre s'est légèrement infléchi en 2020 par rapport à 2019, les dossiers présentés sont, par contre, plus lourds. Lorsque nous comparons avec nos collègues siégeant dans les autres départements, nous constatons que la CDAS des Yvelines a un nombre plus important de demandes d'aides sociales et des dossiers beaucoup plus complexes humainement et financièrement avec une enveloppe budgétaire identique à celle des autres départements. Le Sgen-CFDT ne réclame pas une inéquité qui serait très mal venue mais un montant proportionnel aux nombre et contenu des situations étudiées. Cela fait maintenant plusieurs années que nous soulignons ce fait sans avoir l'impression d'être entendus ! Comme dans l'Education Nationale, c'est par la répétition que l'on apprend : nous le redisons pour la 4ème année consécutive.

En effet, les motivations des demandes d'aide de nos dossiers ne sont pas de même nature : dans les Yvelines, nous sommes réellement dans le cadre d'une aide de subsistance. Il est difficile de ne pas

tomber des nues quand nos collègues siégeant en CDAS d'autres départements nous parlent d'aides à des départs en vacances ou à des inscriptions sportives. Présents en CDAS depuis un certain nombre d'années, nous n'avons jamais eu ce cas de figure auquel nous aurions, d'ailleurs, refusé une aide tant cela nous semble incongru ! Depuis 4 ans, la situation n'a fait que s'aggraver tant la précarité des dossiers étudiés est effrayante : combien de personnes sont avec des restes négatifs une fois le montant des charges déduites de celui des ressources ou avec à peine de quoi subvenir aux besoins alimentaires de leurs familles ? Et nous tenons à signaler que, depuis le confinement, nous avons eu un nombre croissant de dossiers de femmes dans des situations difficiles pour échapper à un conjoint violent, situation qui nous conduit à proportionner l'aide accordée aux besoins qui sont conséquents ce qui augmente les sommes accordées dans notre budget départemental.

Le comble est que la situation désespérée des demandeurs est parfois aussi liée à des aberrations administratives de notre grande maison Education Nationale ou de notre Rectorat : qu'il s'agisse de salaires non versés encore ou d'absence de proposition d'échelonnement pour des remboursements de trop-perçu.

C'est Victor Hugo qui écrit : « Vous voulez les misérables secourus, moi je veux la misère supprimée » et oui, nous savons pour quelques personnes qui contactent nos assistantes sociales de la DSDEN 78 que l'aide accordée ne suffira pas pour les sortir de la précarité dans laquelle ils se trouvent... et ce type de cas ne se réduit pas depuis ces dernières années, au contraire ! Et même, ce nombre risque fort d'augmenter avec la situation économique en lien avec la crise sanitaire que nous venons de vivre. C'est pourquoi nous demandons l'allongement des prêts accordés sur 36 mois et le recours régulier à un entretien avec une Conseillère en économie sociale et familiale. Nous le redisons : il ne s'agit pas ici de léser un département au profit d'un autre mais d'établir une véritable équité que nous réclamons aussi nationalement !

Enfin, pour conclure, le Sgen-CFDT tient à faire part de son inquiétude par rapport à un des 12 engagements de notre Ministre : l'augmentation des crédits d'action sociale en 2022. Cela peut, certes, paraître incongru mais notre mammoth dégraissé étant devenu un peuple de colibris, nous craignons que l'offre PREAU se fasse au détriment du montant annuel des aides exceptionnelles de l'action sociale ou des demandes de logements BALAE (en nette augmentation aussi cette année).

En vous remerciant, Madame la Secrétaire Générale, Mesdames et Messieurs, de votre attention.

Madame Hopkins pour le Sgen-CFDT ; contact : versailles@sgen.cfdt.fr